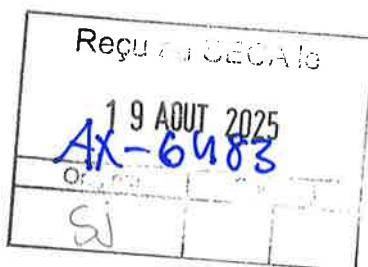


HUMBERT Joël  
HUMBERT-WAEBER Daisy  
Route des Chênes 48  
1727 CORPATAUX

REÇU le

18 AOUT 2025



RECOMMANDÉE  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL, DES  
INFRASTRUCTURES, DE LA  
MOBILITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Rue des Chanoines 17  
1701 FRIBOURG

Corpataux, le 11 août 2025

**Prise de position relative à la consultation du 23 juin 2025 relative à l'inscription dans la LATEC d'une distance minimale entre les habitations et les gravières ainsi qu'à la consultation du 13 juin 2025 relative aux adaptations apportées au projet de PSEM suite à la consultation publique de juin 2024**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Après avoir pris connaissance des mises en consultation citées sous rubrique, nous vous informons par la présente que

- Nous sommes opposés à l'ouverture de toute nouvelle gravière à moins de 200m minimum des habitations. C'est à l'évidence une question de santé et de qualité de vie des habitants riverains dont nous faisons partie.
- Nous sommes opposés à la mise en zone prioritaire du Bois de Chaney, précieux lieu de détente, de loisir, de sport, de rencontre, et riche en faune et en batraciens.  
D'une manière générale, nous nous opposons à toute nouvelle mise en zone qu'elle soit prioritaire ou de réserve sur le territoire du village de Corpataux, ainsi que des villages avoisinants.

Concernant les autres problèmes soulevés par le nouveau projet de PSEM, parmi lesquels la problématique essentielle liée à l'eau et aux zones aquifères, nous adhérons entièrement aux prises de position déposées non seulement par le Groupement citoyen pour un PSEM durable mais aussi par la Commune de Gibloux en juillet 2025.

Nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède et vous prions d'agrérer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joël Humbert

Copie au Conseil communal de Gibloux

Daisy Humber-Waeber